



BASKETBALL CANADA PLAN PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ (PPA) 2025

Introduction

Le Règlement 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario exige que les organisations élaborent des plans d'accessibilité pluriannuels, les mettent à jour au moins une fois tous les cinq ans et les affichent sur leur site Web, le cas échéant. Un plan d'accessibilité décrit les mesures qu'une organisation prendra pour prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité, ainsi que le calendrier de mise en œuvre de ces mesures.

Basketball Canada s'engage à se conformer pleinement à la politique relative au Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées (IASR) en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). Le présent plan pluriannuel d'accessibilité décrit notre engagement, nos politiques, nos réalisations et les mesures que nous prenons actuellement pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées.

Déclaration d'engagement

Basketball Canada s'engage à traiter chaque personne avec dignité et autonomie, et à promouvoir l'inclusion et l'égalité des chances. Nous nous engageons à répondre rapidement aux besoins des personnes ayant un handicap en éliminant les obstacles et en respectant les exigences de la LAPHO.

Basketball Canada s'efforce de répondre aux besoins de ses employés et de ses clients ayant un handicap et travaille d'arrache-pied pour éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Notre plan montre comment nous jouerons notre rôle pour faire de l'Ontario une province accessible à tous les Ontariens.

Ce plan identifiera les projets et les programmes que Canada Basketball a mis en œuvre pour améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap et pour se conformer aux exigences de la LAPHO.

Politiques et plans d'accessibilité

Basketball Canada a pris et continuera de prendre les mesures suivantes pour se conformer à la loi :

- Intégrer les Normes d'accessibilité de l'Ontario (IASR) à la politique de Canada Basketball relative à la LAPHO
- Une révision de notre Politique sur les normes d'accessibilité en matière de service à la clientèle (LAPHO) au sein de l'organisation sera effectuée tous les trois ans et donnera lieu à la présentation d'un rapport de conformité
- Publier notre plan d'accessibilité pluriannuel et le mettre à jour au moins une fois tous les cinq ans

Formation

Tous les trois ans, les employés doivent suivre une formation qui leur fournit l'information essentielle sur l'accessibilité pour les personnes handicapées, y compris les moyens d'élaborer, de mettre en œuvre et de faire respecter les normes, ainsi que la manière appropriée d'interagir avec les personnes handicapées. Nous continuerons également à :

- Offrir une formation sur l'accessibilité aux employés, portant sur les normes de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (AODA) et le Code des droits de la personne de l'Ontario
- Veiller à ce que les nouveaux employés suivent la formation qui leur est assignée dans les 30 jours suivant leur embauche
- Offrir des formations sur le « respect en milieu de travail » et sur la « diversité et l'inclusion en milieu de travail », que tous les employés sont tenus de suivre
- suivre et consigner la réussite des formations pour tous les employés
- offrir des déjeuners-conférences et d'autres formes de formation sur l'accessibilité et l'inclusion
- Fournir des ressources de formation dans un format accessible

Service à la clientèle

Basketball Canada s'efforce de fournir des biens et des services d'une manière qui respecte la dignité et l'autonomie des personnes handicapées, conformément aux principes suivants :

- Communiquer de façon claire et respectueuse avec les personnes ayant un handicap, en tenant compte de leur mode de communication préféré
- Faire preuve d'initiative pour offrir de l'aide et des mesures d'adaptation
- Veiller à ce que toute l'information, y compris les détails des événements, les horaires et les politiques, soit disponible dans des formats accessibles sur demande et mettre en place des canaux de communication clairs pour répondre aux demandes de renseignements.
- Nous avons mis en place un processus de rétroaction clair et accessible, encourageant les personnes ayant un handicap à nous faire part de leurs expériences. Nous utiliserons ces commentaires pour améliorer continuellement nos services et résoudre rapidement tout problème d'accessibilité.
- Les commentaires peuvent être envoyés à ainfo@basketball.ca ou adressés à notre service des Ressources humaines à l'aide des coordonnées disponibles sur notre site Web.

Basketball Canada a déjà pris les mesures suivantes pour assurer la conformité à cette norme :

- Continuer de veiller à ce que nos installations événementielles, y compris les stades et les gymnases, soient accessibles en fauteuil roulant grâce à des rampes, des ascenseurs et des allées spacieuses, permettant ainsi aux personnes ayant des difficultés de mobilité
- Nos bureaux ont été réaménagés afin de garantir des allées suffisamment larges pour les personnes ayant un handicap, ainsi que des toilettes accessibles en fauteuil roulant.
- Nous offrons des méthodes de rechange pour obtenir de l'information et des services, comme le courriel ou des sites Web accessibles

Norme relative à l'information et aux communications

Basketball Canada s'engage à répondre aux besoins en matière de communication des personnes en situation de handicap et consultera ces dernières afin de déterminer leurs besoins en matière d'information et de communication. Cet objectif est atteint grâce à toutes les mesures mentionnées dans le présent Plan d'action pluriannuel (PAP), ainsi qu'à la mise en place d'un site Web et de contenu Web accessibles.

Basketball Canada y parviendra en :

- en ajoutant dorénavant des sous-titres à toutes nos vidéos publiées sur notre site Web et nos réseaux sociaux;
- Mettre à jour certaines parties de notre site Web afin de le rendre 100 % convivial pour les personnes ayant des besoins variés.

- Tout site Web et tout contenu Web, développés par ou pour le compte de Canada Basketball ou de l'un des services de soutien qu'elle offre, sont d'emblée conformes aux WCAG 2.0, niveau AA,
- en maintenant un site Web accessible et convivial grâce à l'ajout de texte alternatif pour les images, à l'amélioration du contraste des couleurs sur certaines parties de notre site Web pour une meilleure accessibilité, à l'optimisation de la navigation à l'aide de la touche de tabulation et au balisage des documents présents sur notre site Web;
- Publier un avis sur notre site Web et nos réseaux sociaux indiquant que l'information est disponible dans divers formats accessibles.
- Inclure une page de reconnaissance de l'accessibilité sur le site Web.
- Consulter les personnes qui demandent des formats alternatifs.
- Les demandes de formats accessibles ou d'aides à la communication peuvent être faites par courriel halakhras@basketball.ca ou en appelant notre bureau. Nous discuterons avec la personne concernée afin de déterminer le format le plus approprié et de le fournir en temps opportun, sans frais supplémentaires.

Norme d'emploi

Comme le précisent notre *Politique d'équité, de diversité et d'inclusion* ainsi que notre *Politique d'embauche et de recrutement*, Canada Basketball s'engage à favoriser un milieu de travail accueillant, sécuritaire, inclusif et accessible pour les employés ayant un handicap et ceux qui ont besoin d'aménagements. Cet engagement se concrétise par des approches équitables, inclusives et accessibles en matière de recrutement et d'embauche. Canada Basketball fournit des mesures d'adaptation en milieu de travail appropriées et en temps opportun, et veille à ce que des mesures d'adaptation individuelles en matière d'accessibilité soient mises en place, en tenant compte de tous les besoins uniques et individuels de son personnel. Cet engagement s'étend à la participation du personnel de Canada Basketball à la gestion du rendement, aux programmes de retour au travail, ainsi qu'aux possibilités de développement de carrière et d'avancement, garantissant ainsi la conformité aux normes d'emploi de la LAPHO grâce à des politiques et des pratiques de recrutement et d'évaluation équitables, justes et accessibles.

Recrutement

Nous ne pratiquons aucune discrimination à l'égard des employés et des candidats à l'embauche en raison d'un handicap.

- Des mesures d'adaptation sont offertes sur demande aux candidats participant à toutes les étapes du processus de sélection
- Préciser la disponibilité des mesures d'adaptation dans les documents de recrutement
- Informer les candidats retenus des politiques en matière d'aménagements
- Fournir aux employés des renseignements à jour sur les mesures d'adaptation en cas de changements

Plans d'adaptation individuels documentés

- Élaborer et fournir des plans d'adaptation individuels documentés
- Faire participer les employés à l'élaboration et à la révision continue des plans d'adaptation
- Protéger la vie privée des employés tout au long du processus d'adaptation

Procédures de retour au travail

- Mettre en place un processus de retour au travail clair et favorable pour les employés qui ont été absents en raison d'un handicap
- Utiliser les plans d'adaptation individuels documentés pour orienter efficacement le processus de retour au travail

Gestion du rendement

- Consulter régulièrement les employés pour évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation en matière de gestion du rendement et apporter les ajustements nécessaires afin d'assurer une amélioration continue
- Maintenir des canaux de communication ouverts avec les employés concernant les mesures d'adaptation liées au rendement, afin de favoriser un dialogue transparent et de répondre aux préoccupations

Basketball Canada fournira des renseignements personnalisés sur les mesures d'intervention en cas d'urgence en milieu de travail aux employés ayant un handicap, au besoin. Si le handicap d'un employé nécessite des renseignements personnalisés sur les mesures d'intervention en cas d'urgence, Basketball Canada consultera l'employé afin de déterminer les mesures de soutien d'urgence appropriées et d'élaborer un plan personnalisé. Avec le consentement de l'employé, les renseignements pertinents pourront être communiqués aux personnes désignées qui viennent en aide à l'employé en cas d'urgence. Le plan sera révisé lorsque les besoins en matière d'adaptation, de lieu de travail ou de procédures d'urgence de l'employé.

Normes relatives à la conception des espaces publics

Basketball Canada s'engage à offrir, dans la mesure de ses moyens, des espaces accessibles et inclusifs au personnel, aux personnes accompagnées, aux familles et aux visiteurs. En cas d'interruption de service, nous informerons le personnel et le public de ces interruptions ainsi que des solutions de rechange disponibles.

Coordonnées

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce plan d'accessibilité, veuillez communiquer avec :

Basketball Canada
1, Westside Drive, bureau n° 11,
Etobicoke, M9C 1B2 Téléphone :
647-806-8251
Courriel : halakhras@basketball.ca

Basketball Canada mettra à jour son plan d'accessibilité (MYAP) au besoin et selon les exigences.
Des versions standard et accessibles de ce document sont offertes gratuitement sur demande.